

# **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes**

**23/06/2021**

**Petites Subvention du CEPF**

**SOS-Forêts**

*Implication des Communautés Locales dans la Gestion Durable du Parc National  
d'Azagny*

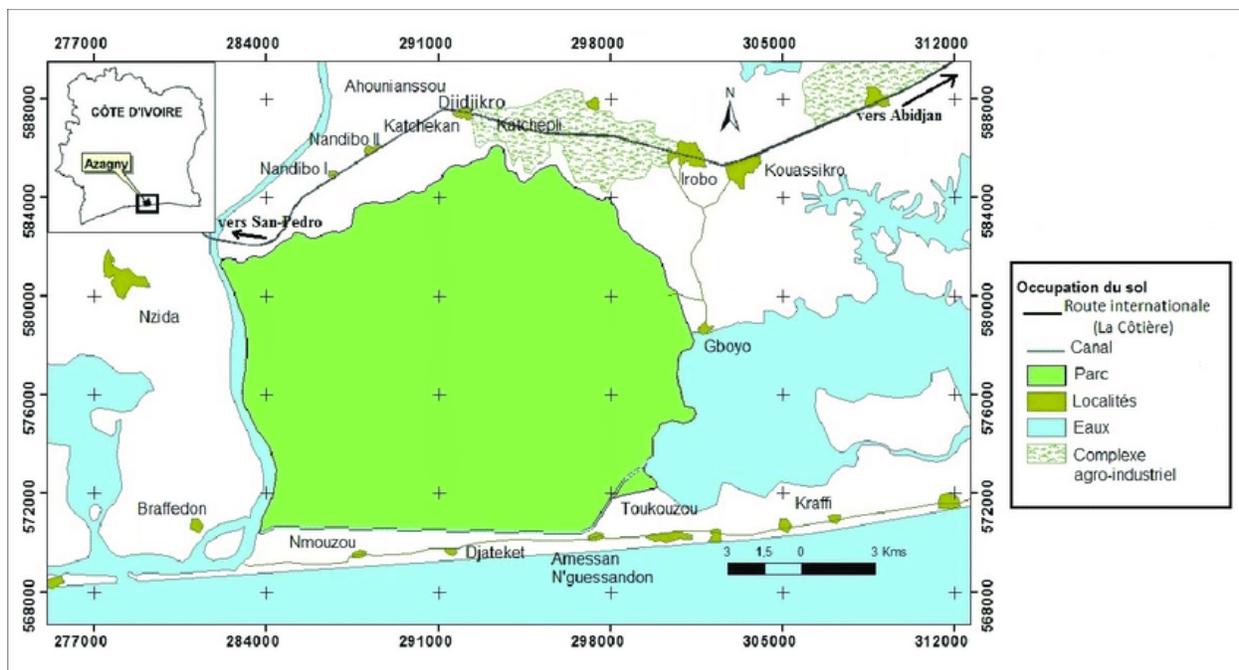
**Grand-Lahou, Cote d'Ivoire**

## **Résumé de la subvention**

1. Organisme du bénéficiaire : SOS-Forêts
2. Intitulé de la subvention : Implication des Communautés Locales dans la Gestion Durable du Parc National d'Azagny
3. Numéro de subvention : N/A
4. Montant de la subvention (en USD) : 24,972.48
5. Dates proposées pour la subvention : du 03 juillet au 31 décembre 2021
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Grand-Lahou, Côte d'Ivoire
7. Date de préparation de ce document : 11 juin 2021

## **8. Introduction**

Le Parc National d'Azagny comme la plupart des parcs nationaux en Côte d'Ivoire, fait face à une dégradation de ses ressources naturelles par les populations locales. Malgré la mise en place de programmes de surveillance par les autorités compétentes à travers l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), les activités humaines telles que les infiltrations et l'utilisation de terres agricoles, l'utilisation de bois de mangrove comme combustible sont de plus en plus croissantes. En effet, les principales raisons de cette défiance de l'autorité de l'État résident dans le manque d'informations sur l'importance du Parc et ses services écosystémiques ; ce qui est source de conflit et rend inefficace toutes les stratégies de conservation de l'intégrité du parc. Ainsi, l'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des communautés locales pour contribuer à la conservation du Parc National d'Azagny. Pour ce faire, trois villages, Braffedon, Gboyo et Azagny (voir figure 1) ont été sélectionnés en raison de leur proximité avec le Parc et de la densité de la population. Dans chacun des 3 villages, un (1) Comité Local de Conservation (CLC) sera mis en place et verra ses capacités renforcées de même que cinq (5) associations locales dirigées par des femmes. À terme, les CLCs agiront en tant qu'acteur de sensibilisation à la conservation du PNA auprès des populations locales et de soutien technique à l'OIPR dans leurs activités de surveillance du Parc.



*Figure 1. Carte du Parc National d'Azagny*

## **9. Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes**

SOS-Forêts a mené plusieurs projets dans l'espace Azagny et a noué plusieurs contacts avec la chefferie et les associations villageoises. Dans le cadre de ce projet, plusieurs activités ont déjà été menées dans l'espace Azagny dans le but d'informer les responsables des communautés de l'intérêt de ce projet. Les échanges ont eu lieu oralement avec les chefs des 3 villages, Braffedon, Gboyo et Azagny village qui ont accepté de s'associer au projet en fournissant des lettres de soutien. De même, quelques associations ont été approchées pour expliquer les objectifs et résultats attendus du projet dont le renforcement des capacités en matière de gouvernance institutionnelle et la mobilisation de fonds. Lors des consultations, le manque de moyen financier, la baisse du rendement de la pêche sont quelques-unes des préoccupations soulevées par les associations locales.

## **10. Parties prenantes du projet:**

Les parties prenantes du projet sont les suivantes:

- La Direction de la Zone Sud (DZS) de l'OIPR;
- Les autorités coutumières (chefferies des villages d'Azagny, de Braffedon et de Gboyo) ;
- Les populations locales
- Les cinq (5) associations de femmes :
  - Association des femmes acheteuse de manioc ;

- Association des femmes acheteuses de poissons (EMILE OHİ) ;
- Association des femmes acheteuses de poissons (OLLADUINI) ;
- Scoops Wadochi de Braffedon (Mareyeuses) ;
- Wadehitechi de Gboyo (Mareyeuses).

## **11. Programme de mobilisation des parties prenantes**

Le projet vise à renforcer les capacités des communautés locales pour contribuer à la conservation du Parc National d'Azagny. Des informations concernant le démarrage seront diffusées à la radio locale afin d'informer les populations locales. Ensuite, une cérémonie de lancement du projet sera organisée à Grand-Lahou en compagnie du conseil municipal, des chefs de village, des 5 associations de la société civile et des responsables de l'OIPR où des dépliants contenant la synthèse du projet seront distribués et des kakemonos seront positionnés. De plus, des consultations auront lieu avec les associations dans les différents villages pendant lesquels des brochures seront distribuées, des banderoles seront affichées et des pancartes seront positionnées.

Une convention de collaboration est prévue pour définir les relations de travail entre l'OIPR, SOS-Forêts et les Comités Locaux de Conservation (CLC). Les CLC seront formés pour servir d'éco-guide en cas de besoin. Grâce aux activités d'éco-guide, les CLC pourront mobiliser des fonds pour assurer leur durabilité. Ainsi, il profite des bénéfices et avantages liée au Parc.

Pour clôturer le projet, un atelier sera organisé à Abidjan, pour présenter les résultats et les acquis du projet aux autorités (Ministère de l'Environnement et du développement durable, OIPR, les chefs des 3 villages), aux OSCs, aux partenaires techniques et financiers et à la population afin de susciter leur pleine implication dans la protection du Parc National d'Azagny.

## **12. Méthodes de consultation:**

<b>Parties prenantes</b>	<b>Méthodes de Consultations</b>	<b>Activités de Consultations</b>	<b>Personnes Responsables</b>	<b>Ressources requises</b>
La Direction de la Zone Sud (DZS) de l'OIPR	Entretien avec DZS accompagné de la synthèse du projet.	- Identification des préoccupations majeures - Atelier d'information	L'équipe de projet	- Temps du personnel - Transport de l'équipe
Les autorités coutumières	Entretiens accompagnés de brochures et de dépliants.	- Identification des préoccupations majeures - Sélection des membres qui composeront les différents CLC	L'équipe de projet	- Temps du personnel - Transport de l'équipe - Salle de réunion - Restauration pour les participants

		- Atelier d'information		
Les Comités Locaux de Conservation (CLC)	Entretien avec des questionnaires.	- Évaluation du niveau de compétence et de connaissance sur les modules de formation - Formation des membres des CLCs - Accompagnement technique des CLCs	L'équipe de projet	- Temps du personnel et des Consultants - Transport de l'équipe - Salle de réunion - Restauration pour les participants
Les 5 associations de femmes	Entretien avec des questionnaires	- Evaluations des besoins en capacités des Organisations participantes - Renforcement des capacités des Organisations participantes - Sensibilisation des Organisations participantes	L'équipe de projet	- Temps du personnel et des Consultants - Transport de l'équipe - Salle de réunion - Restauration pour les participants

### **13. Autres activités de mobilisation:**

Des communications concernant les activités, les résultats et les impacts du projet seront publiées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et sur le site internet de SOS-Forêts, ainsi que les images et les vidéos relatives au projet.

### **14. Calendrier:**

<b>Actions</b>	<b>Lieux</b>	<b>Date</b>
Entretien avec la DZS accompagné de la synthèse du projet	Au siège de la DZS	25 juin 2021
Entretiens accompagnés de brochures et de dépliants avec les chefs des 3 villages	Azagny Village, Braffedon et Gboyo	5 juillet 2021
Entretien avec des questionnaires avec les 5 associations de femmes et les 3 CLC	Grand-Lahou	15 juillet 2021

## **15. Ressources et responsabilités:**

Les personnes clés et les ressources qui seront utilisées par SOS-Forêts pour la gestion et la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes sont:

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Description</b>
TEHE GUEASSEMON NARCISSE	Directeur Exécutif	Chargé de la signature des conventions. Il veille à la conformité des rapports et supervise la mise en œuvre des activités. Il sera chargé de l'animation du module de formation sur la Communication. 50% de son temps.
Dr LOZO ROMEO N'GUESSAN	Coordonnateur	Coordonne le planning, les ressources, les équipements et les informations associés au projet. Il sera également chargé d'animer le module de formation sur la Gestion de Projets (micro-projets) 100% de son temps.
KOFFI NDA BERTIN	Comptable	Responsables des affaires financières du projet. Il sera chargé d'animer le module de formation sur la Gestion financière (comptabilité simple). 50% de son temps
KOUASSI BOUI REGINA MARCELLE	Secrétaire-Caissier- Logisticien	Responsable du rapportage, de l'archivage et de la gestion de la caisse. 50% de son temps.
Dr KOMOE KOFFI	Consultant	Chargé du module de formation sur la gouvernance institutionnelle et la mobilisation de fonds.
Dr KONAN YAO ARISTIDE	Consultant	Chargé du module de formation sur la Biodiversité et le changement climatique, le Protocole d'alerte et l'Importance Mondiale du Parc National d'Azagny.

## **16. Mécanisme de résolution des différends**

Dans l'exécution de ce projet, une réunion de cadrage aura lieu avec les différentes parties prenantes. Après cette réunion, un cahier des doléances sera ouvert auprès de la chefferie des

villages de Gboyo, de Braffedon et d'Azagny village afin que les personnes ou associations qui souhaiteraient faire des remarques ou formuler des doléances puissent directement le faire chez les chefs susmentionnés. A un moment négocié, les cahiers de doléance seront ramassés et analysés. Le rapport des doléances sera discuté avec le comité de gestion puis présenté aux gens concernés enfin, une proposition d'une solution alternative sera effectuée. Par la suite, un compte rendu sur la gestion des doléances sera élaboré et signé entre les parties prenantes (CLCs, OIPR SOS-Forêts) avant d'être envoyé au bureau de RIT pour information.

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera partagée avec l'Equipe Régionale de Mise en œuvre (RIT) et le Directeur des Subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projet communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour résoudre la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au Directeur Exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org). Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du Directeur Exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale.

## **17.Suivi et Rapportage**

L'équipe de mise en œuvre du projet maintiendra une base de données et une documentation des activités avec un suivi pointu de la subvention tout au long du projet. La consultation des parties prenantes sera évaluée périodiquement par l'équipe de projet.

Les indicateurs suivants seront appréciés dans le cadre de l'évaluation :

- Niveau de compréhension et de capitalisation des parties prenantes du projet ;
- Les feedbacks reçus et comment ils ont été traités ; et
- Niveau d'implication et de sensibilisation des communautés locales.

Afin de mesurer ces indicateurs, les données suivantes seront utilisées :

- Le contenu des rapports de réunions et d'activités ;
- Rapports intermédiaires ;
- Feedbacks des personnes et organisations participantes ; et
- Les rapports d'évaluation des formations.

Un atelier de vulgarisations des résultats et des acquis du projet sera organisé avec la participation des CLC, les chefferies cibles, de l'OIPR et des autorités administratives. Les résultats et les acquis du projet serviront aussi, à la rédaction d'articles scientifiques par SOS-Forêts qui seront publiés dans des revues afin de vulgariser les résultats définitifs à l'ensemble de la communauté scientifique.

Le rapport technique du projet sera adressé aux gestionnaires du parc (OIPR) et une synthèse du rapport sera distribuée aux 5 associations de femme et aux CLC, ainsi qu'aux différents chefs de village.